



Titre de séjour périmé-changement de statut

Par **Steffi168**, le **24/10/2008 à 18:18**

Bonjour,

mon copain a un titre de séjour étudiant jusqu'au 31.10.2008. Actuellementt il est en CDD pour que son entreprise puisse faire les démarches ou mieux: l'entreprise a fait son dossier, c'est rendu à la préfecture. Normalement il aurait du recevoir une sorte de récipissé. Mais aujourd'hui à la préfecture on lui a dit de revenir en 2 semaines, car son dossier n'était pas encore enregistré. Mais en 2 semaines il n a plus de titre de séjour valable.

Pourriez vous m'expliquer quelles démarches il faut prendre et qu'est-ce qu'on peut faire? Est-ce qu'il aura le droit de rester sans titre de séjour valable pour chercher ses documents? Comment régler le côté travail? Sa promesse d'embauche serait pour le 1er novembre avec les documents valides....

Je vous remercie beaucoup d'avance pour une réponse.

Cordialement,
St.

Par **avocat droit public**, le **27/10/2008 à 21:53**

Cela est curieux. Un récépissé de demande de titre de séjour aurait dû lui être remis, d'autant qu'il possédait un titre de séjour en cours de validité lors de sa demande.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

www.cabinet-halpern.com